

Le Journal de Sainte-Marie

N° 25
Juillet
2018

VIVRE MIEUX DE PORT-NOTRE-DAME
AUX GRENETTES

ÉDITO

De nouveau un très bel été s'annonce sur Sainte-Marie de Ré avec, au plus fort de la saison, jusqu'à 15 000 personnes attirées par nos plages, par nos paysages, par la pêche à pied, par le charme d'un village qui a conservé et valorisé son cadre de vie exceptionnel. Espérons que le retour des vacanciers, les retrouvailles familiales et les touristes en balade s'accompagnent du soleil dans un beau ciel bleu.

L'été rime aussi avec chaleur et canicule. Comme tous les ans, un plan de prévention est mis en place et la vigilance de tous reste nécessaire.

Cette année encore, on appréciera la qualité des animations, programmées par la mairie et auxquelles les associations participent largement. Je saisis d'ailleurs l'occasion de remercier à nouveau les bénévoles pour leur investissement. Les commerçants, restaurateurs, hébergeurs et artisans sont eux aussi des acteurs essentiels et contribuent à l'image dynamique et accueillante de notre village.

De leur côté, les services techniques municipaux ne relâchent pas leurs efforts : voirie, espaces verts, propreté urbaine, ... un travail soutenu par tous les temps pour offrir un environnement agréable et reposant, en particulier pendant cette période estivale.

Puissent tous les promeneurs de l'été respecter ces lieux qui sont aussi un atout touristique pour notre île si belle et attirante. Civilité, courtoisie, respect et sécurité sont les maîtres mots pour profiter pleinement de notre cadre de vie.

Sachez enfin que les adjoints et le conseil municipal s'impliquent pour la réussite des projets en cours, et pour ceux à engager dans les prochains mois, afin de rendre notre commune toujours plus attrayante, où il fait bon vivre avec une qualité de vie au service de tous.

Je vous souhaite dans tous les cas d'agréables moments entre amis, voisins et en famille pour mettre à profit ces belles et longues journées d'été.

Gisèle Vergnon,
Le Maire

Directrice de la publication :
Gisèle Vergnon

Comité de rédaction : Gisèle Vergnon,
Patrick Bendimerad, Cécilia Leroy-Le Barz

Photos : Mairie de Sainte-Marie de Ré

Réalisation : Cécilia Leroy-Le Barz •

Impression : IRO • Dépôt Légal n° 1125

FOCUS

Rencontre avec nos artisans d'art

Didier COURMONT,
Ebéniste (Terre d'Océan)



Né à la rochelle en 1965, Didier Courmont découvre le travail du bois à 12 ans et sort

d'une école d'ébénisterie d'art et décoration à 18 ans. Après avoir exercé dans différents ateliers en région parisienne, il décide en 2011 de s'installer à Sainte-Marie de Ré.

L'ébénisterie est un métier d'art qui utilise plusieurs techniques telles que la restauration de meubles, la fabrication sur mesure, la marqueterie, la boiserie, le vernis au tampon ou encore la patine à l'ancienne. La technique de la patine, que Didier est l'un des rares à pratiquer, permet à vos meubles de retrouver le charme d'antan.

Didier aime son métier et l'artisanat d'une façon générale, c'est pourquoi il propose à sa clientèle un réseau d'artisans créateurs afin d'offrir plusieurs services.

Un show room, où sont présentées différentes réalisations de qualité, est ouvert à tous.



N'hésitez pas à venir le rencontrer. Il se fera un plaisir de vous expliquer son métier et de vous faire partager sa passion.

Contact : 06 30 41 32 19
14 petite rue de l'Abbaye - 17740 Sainte-Marie
didier.courmont@club-internet.fr /
www.ebenisterieterredocean.com.

Régis MARGAT,
Ferreonnier d'art



Né à Saint-Martin de Ré, Régis Margat est installé à La Noue depuis 26 ans et a toujours travaillé sur l'île de Ré. Il a débuté dans la

serrurerie où, durant de nombreuses années, il a acquis les bases de son futur métier, la feronnerie. Il a commencé par réaliser quelques chaises et tables pour ses besoins personnels. Puis des gens, de passage chez lui, découvrent et admirent son travail et lui passent des commandes. Le bouche à oreille fait alors son oeuvre. Aujourd'hui, il s'est constitué une clientèle fidèle de particuliers.

Pergolas, girouettes, garde-corps, tables, chaises, lampes, portails, rénovation de grilles, ou encore travaux de métallerie, serrurerie et décorations intérieures, Régis transforme n'importe quelle pièce de métal selon vos envies. Ce qui a fait sa renommée.

Contact : 05 46 30 24 32
26 bis rue de la Rampe - 17740 Sainte-Marie
regis.margat@wanadoo.fr / www.margat.fr.



Laurent DE MIOLLIS,
Photographe et luthier



Né à Paris en 1961, Laurent de Miollis est installé à Sainte-Marie depuis 2002.

Grâce à deux de ses anciens professeurs (dessin et travaux manuels) et de son oncle violoniste amateur, il débute un apprentissage en ébénisterie à l'Atelier RULHMAN puis il intègre l'école Boule et étudie en parallèle l'histoire de l'art à Paris IV.

En 1980, il ouvre un atelier d'ébénisterie devenant le plus jeune chef d'entreprise de France.

Passionné de photographie, il travaille également en freelance pour l'agence photographique de presse GAMMA.



En 1992, lors d'un voyage à Tokyo, il achète son premier speed graphic et découvre l'univers de la presse grand format.

Aujourd'hui, Laurent vous propose de replonger dans le passé le temps d'une photo lors d'un événement (mariage, anniversaire, portrait) ou d'immortaliser un moment de votre vie sur papier glacé (street photo, photos sur commande).

En tant que luthier, il saura également répondre à vos demandes de créations de guitare et de restauration d'instruments de quatuor. Alors, n'hésitez pas à le solliciter !

Contact : 06 07 68 79 83
1 rue de la République - 17740 Sainte-Marie
ldemiollis@wanadoo.fr



Restauration d'un Violon Français du XVIII^e

Acheté en 1995 à Etienne Watelot, ce violon a été détruit durant la Shoah, (raffle du Vel d'hiv) et avait été restauré après guerre. Laurent a repris la restauration en lui conservant ses traces de souffrance.

Vous pouvez découvrir son travail chez lui ou sur internet :
Atelier du Grand Format : facebook.com/Miollis/Lutherie La Bottega :
<https://www.facebook.com/labottagademiollis/>



Sainte Marie
de Ré

La pêche à pied

L'estran est la zone de balancement des marées, c'est-à-dire la zone comprise entre le niveau de l'eau à marée haute et le niveau de l'eau à marée basse. Cette zone est celle de la pêche à pied. Elle fait partie du domaine public maritime accessible à tous.

On peut y pêcher : Pétoncle, Praire, Palourde, Moule, Coque, Huître, Couteau, Crevette grise, Bouquet, Etrille, Araignée, Tourteau.

Mais, il y a des règles à respecter :

- Quantité maximale autorisée : 5kg/pers/jour.
- Relâchez les crabes à carapace molle afin de les laisser se développer.
- Laissez les femelles portant des oeufs.
- Pêche interdite dans les parcs à huîtres et écluses à poissons à moins de 25 m autour.
- Pêche autorisée du lever au coucher du soleil.
- Le produit de la pêche de loisir ne peut pas être vendu.

- Respectez les zones de pêche, les tailles minimales et les quantités. Afin de vous assurer de la taille minimale, des réglettes (image ci-contre) sont disponibles à la mairie de Sainte-Marie de Ré et dans les offices de tourisme.

Respecter les écosystèmes :

- Pensez à replacer les pierres retournés dans leur position d'origine.
- Coupez les algues plutôt que de les arracher.
- Evitez de creuser de grands trous ou des tranchées. Sinon, rebouchez-les toujours après votre passage.
- Essayez-vous à la pêche en repérant les marques visuelles laissées en surface par les coquillages vivant dans le sol.

Précautions à prendre :

- Vérifier les horaires de marées.
- Si vous pêchez seul, informez un proche et prenez un téléphone portable.
- N'allez jamais sur la côte par temps de brouillard et gardez toujours une boussole avec vous.
- Protégez-vous en mettant des lunettes de soleil, de la crème solaire, un chapeau et des bottes.



Les écluses à poissons

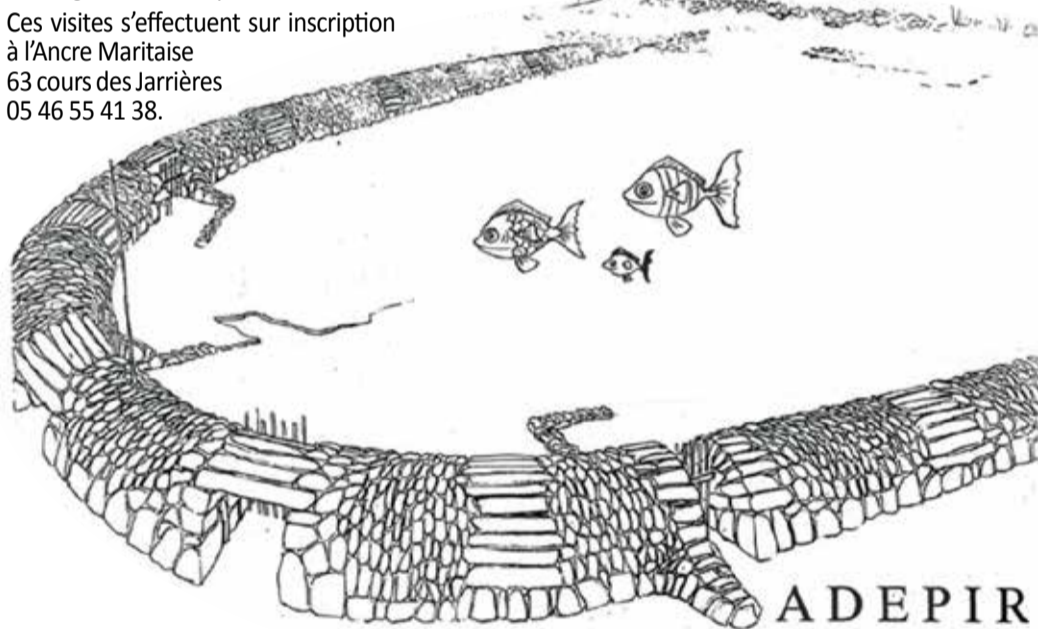
Patrimoine historique unique, cette technique de pêche ancestrale vise à piéger le poisson dans une construction en pierre sèche en forme de fer à cheval. Recouverte à marée haute, le poisson entre dans l'écluse en suivant le courant. Lorsque la marée se retire, il se trouve piégé par les claies (ouvertures aménagées dans le mur pour permettre l'écoulement de l'eau) munies de grilles.

Sur les 140 écluses à poissons existantes à la fin du XIX^e siècle sur les rivages de l'île de Ré, seules 14 subsistent à ce jour dont 8 sur les côtes de Sainte-Marie.

Ce patrimoine extrêmement fragile nécessite une vigilance constante. C'est pour cela que des associations telles que l'ADEPIR (Association de Défense des Écluses à Poissons de l'île de Ré) ou les Bâtitseurs de l'Estran ont été créées. Leurs objectifs sont d'informer le public, de protéger les écluses et de les faire reconnaître comme patrimoine maritime.

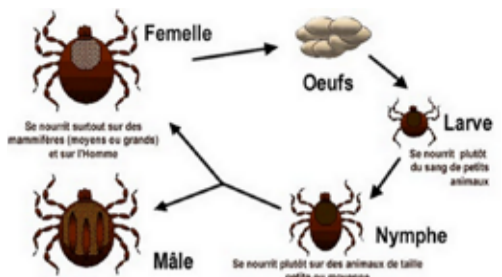
Cet été, venez découvrir ces écluses à poissons qui contribuent à la richesse du patrimoine de Sainte-Marie. Pour comprendre leur fonctionnement, des visites guidées vous sont proposées tout au long de la saison par l'ADEPIR.

Ces visites s'effectuent sur inscription à l'Ancre Maritaise
63 cours des Jarrières
05 46 55 41 38.



Maladie de Lyme

L'arrivée du printemps sonne le début de l'activité des tiques qui, en piquant, peuvent transmettre une maladie infectieuse si elles sont porteuses de la bactérie Borrelia : la **maladie de Lyme**. Lorsqu'elle n'est pas traitée, la maladie peut mettre plusieurs années à se développer.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse et toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

L'évolution de la maladie se fait en trois phases dont les durées peuvent être très variables d'un individu à un autre.

- La lésion cutanée représente la phase dite primaire de la maladie. Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, une tache plus ou moins rouge, très semblable à une piqûre de moustique, apparaît sur votre peau. Cet érythème chronique (ou ECM), ne démange pas et évolue toujours de façon centrifuge.

Durant cette première phase, les symptômes sont des maux de tête ; poussées de fièvre ; frissons ; douleurs articulaires et musculaires.

- La deuxième phase de la maladie peut survenir quelques semaines, voire quelques mois après la première, si aucun traitement n'a été pris par l'individu. Cette phase pourra être définie à l'aide de plusieurs points comme des vertiges associés à une fatigue générale.

- Si la maladie n'est pas traitée, une troisième phase pourrait se développer, des années plus tard pour certains individus, pouvant entraîner des atteintes graves des nerfs, des articulations, du coeur et de la peau.

La maladie de Lyme se transmet à l'Homme mais aussi aux animaux. Il convient donc d'être vigilant. Lorsque vous travaillez en pleine nature, ou que vous faites une promenade en forêt, essayez de favoriser les vêtements longs et rester sur les chemins. Puis, une fois votre activité terminée, il est conseillé de s'inspecter méticuleusement afin de voir si une tique ne s'est pas accrochée. Elles sont identifiables à leurs quatre paires de pattes ainsi qu'à leur tête dépourvue d'yeux.

Ne tentez pas de la retirer en vous grattant. Il est conseillé d'utiliser un tire-tique ou à défaut une pince en se plaçant le plus près possible de la peau, sans écraser la tique et tirer vers le haut et sans tourner. Une fois la tique retirée, désinfectez la zone et prenez rendez-vous avec votre médecin.

Des plaquettes explicatives (pour adultes et enfants) sont à disposition en mairie et sur le site de la commune (rubrique Cadre de vie -> Environnement)

Parmi les nombreuses rues de Sainte-Marie, une porte le nom de Mathurin Villeneuve, né dans la commune en 1647. À 19 ans, il décida de rejoindre le Canada et s'embarqua sur le Cat de Hollande, à La Rochelle, et arriva au Québec le 18 juin 1765. Sur ce navire, il y avait 24 passagers venant de l'île de Ré.

Son épouse lui donna douze enfants dont la descendance ne cessera de croître puisque le patronyme de Villeneuve est porté aujourd'hui par environ 30 000 Québécois. Certains d'entre eux sont bien connus, tel le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, qui visitera l'île de Ré le 21 octobre 1935.

Le 11 mai dernier, Jean-Marie Daoust, (à droite sur la photo), en visite sur l'île et dont la branche familiale rejoint celle du cardinal Villeneuve au niveau de Jacques, un fils de Mathurin raconte :

« Élisabeth Villeneuve était cette grand-mère que je n'ai pas connue dont le souvenir jetait une ombre de tristesse dans le regard de mon père. Mon grand-père Odilon Daoust a épousé cette belle Franco-Ontarienne en 1906 à Salaberry de Valleyfield au Québec.

En 1912 mes grands-parents décident d'aller rejoindre le père d'Élisabeth, mon aïeul Alexandre Prospère Villeneuve qui était parti s'établir dans une contrée lointaine du Canada, le Manitoba (2600 km). Malheureusement Élisabeth décède en 1917 alors que mon père n'avait que dix ans. C'est alors que mon grand-père décida de ramener la petite famille au Québec.

Mon père a correspondu longtemps avec ses tantes (Villeneuve) mais avec le temps nous avons perdu la trace de ces cousins lointains qui ne parle plus le Français.

En 2015, j'ai traversé le Canada d'Est en Ouest pour me rendre en Colombie Britannique pour le mariage de ma fille.

Comme nous devons passer par Winnipeg, j'ai voulu voir le pays où ma grand-mère paternelle, Élisabeth Villeneuve, avait rendu l'âme. Je n'ai pas retrouvé traces des cousins de mon père mais j'ai retrouvé l'endroit où ma grand-mère était inhumé grâce aux notes de mon père.

Cette année comme nous visitons la France, nous avons décidé d'aller voir le village où vivait Mathurin. Quelle chance nous avons eue, à l'église de Sainte-Marie, d'avoir été si bien accueillis par Monique Quantin et Jean-Philippe Guillemoteau qui connaissaient le nom de mon ancêtre et qui nous ont indiqué la rue portant son nom et peut-être même sa maison. »



ACTUALITÉ

Mairie de Sainte-Marie de Ré

Concours d'écriture

Organisé par l'ANCRE Maritaise, la Cabane de Montamer et la Médiathèque de Sainte-Marie de Ré

Imaginez vous... Gardien(ne) de Phare

Jusqu'au 28 juillet 2018

Renseignements : www.mediathèque-saintemariedere.fr, 05 46 43 91 80, www.ancremaritaise.fr, 05 46 55 41 38, www.imagine.fr, 06 17 88 34 10

Crieur de rue

Sébastien Blanc « Le porteur de voix » sera de retour durant l'été, les mardis et jeudis du 10 juillet au 23 août afin de vous énoncer les nouvelles locales mais également partager avec l'assemblée les messages, poèmes, histoires que vous pouvez laisser dans les boîtes aux lettres mises à disposition. Ces dernières seront disposées place de l'église, place d'antioche (à côté de la salle antioche), plage de Montamer (à côté du poste de secours) et place des Tilleuls.



Surveillance plage de Montamer

La plage de Montamer est surveillée durant la période des vacances scolaires d'été, **du 7 juillet au 2 septembre 2018**, par les Maîtres Nageurs Sauveteurs du SDIS.

Pour la tranquillité des usagers du plan d'eau, la circulation de tout engin nautique (inerte ou à moteur) est interdite à l'intérieur de la bande littorale des 300 mètres, délimitée par des bouées jaunes, pendant toute la durée de la surveillance.



Nettoyage des plages

Comme chaque année durant les vacances d'été, les plages de Sainte-Marie de Ré bénéficient d'un nettoyage manuel avec les chevaux Unesco, Grisou et Corso accompagnés de leurs maîtres Bénédicte et Jérôme.

- Les lundis et jeudis à partir de 7h30 sur la plage de Montamer
- Les mardis et vendredis à partir de 8h sur la plage Basse-Benaie
- Les mercredis à partir de 8h sur la plage de la Salée

Rejoignez-les, ils auront plaisir à vous expliquer combien la mer, l'estran et les plages sont à préserver.



Retour sur ...

Marché aux fleurs



Plants de fleurs et potagers, arbustes, herbes aromatiques, mais également porcelaines, céramiques ou encore miel, safran et confitures, les nombreux visiteurs du traditionnel marché aux fleurs ont mis leurs sens en éveil devant tant de parfums, de couleurs et de saveurs à découvrir.

Courses de caisses à savon maritimes et de trottinettes



Sous un beau soleil, cette après-midi festive a débuté par le défilé des caisses à savon et des trottinettes précédé par la fanfare de Sainte-Marie. Puis les enfants se sont élancés sur le parcours avec



enthousiasme et vitesse. Ce fut ensuite au tour des 10 caisses à savon. Six courses se sont enchaînées pour les départager. Bravo à l'Amicale des Pompiers qui a remporté cette 2^e édition et aux services



techniques municipaux qui sont arrivés deuxième. Bravo également à l'association Loisirs Créatifs qui est arrivée en tête dans la catégorie des Lumas. **Félicitations à tous les participants et un grand MERCI aux bénévoles.** Merci également à Sébastien pour avoir animé avec énergie cet événement.

Auto Ré

Le dimanche 10 juin, le comité des fêtes et d'animation a mis l'automobile à l'honneur. Sur le parking des Paradis, les visiteurs ont pu découvrir des véhicules de tous âges et de tous modèles. Dans la salle, livres, oeuvres d'art et miniatures de collections ont cotoyé les maquettes d'avions du club d'aéromodélisme de Sainte-Marie. À leur côté, l'association les Dés Jantés ont parcouru l'île de Ré et Sainte-Marie sur plateau géant dans un relais de 7 heures.



Cérémonie du 8 mai

La fanfare de Sainte-Marie en tête, le cortège s'est rendu au monument aux morts afin de célébrer la commémoration du 8 mai 1945. Après les dépôts de gerbes, place au recueillement au son de la *Marseillaise* et du *Chant des Partisans*. La cérémonie s'est poursuivie par la pose d'une plaque commémorative, en mémoire des 7 soldats britanniques inhumés dans l'ancien cimetière de Sainte-Marie. (voir encadré ci-dessous)



Le village de Sainte-Marie, bien qu'éloigné des principaux champs de bataille de la seconde guerre mondiale, est le lieu de repos de cinq soldats britanniques et de deux aviateurs du Commonwealth. Les 5 soldats britanniques ont péri en mer suite au naufrage du R.M.S Lancastria bombardé par les Allemands le 17 juin 1940. Environ vingt minutes après l'embarquement de près de 6000 soldats et 3000 civils, le bateau fut bombardé et sombra en 24 minutes. Des corps dérivèrent le long de la côte Atlantique. Parmi eux, les cinq soldats inhumés à Sainte-Marie. D'autres corps de soldats britanniques furent retrouvés sur les plages de l'île de Ré et inhumés dans les cimetières des Portes, de Saint-Clément des Baleines, d'Ars et de la Couarde.

Le 16 octobre 1942, à 18h, un Wellington décolle avec à son bord cinq aviateurs et un pilote. Ils ont pour mission de déminer les côtes occidentales dans la guerre de l'Atlantique contre les U-Boat allemands. Mais l'appareil ne rentra pas de cette mission et les corps de trois des cinq aviateurs furent identifiés et enterrés sur l'île de Ré. Un au Bois-Plage en Ré et deux à Sainte-Marie.

Les tombes de tous les soldats britanniques inhumés sur l'île de Ré sont entretenues par la Commonwealth War Graves Commission.

HISTOIRE

'La Grande Guerre'

Pour commémorer les cent ans de la fin de la première guerre mondiale, nous évoquerons ici, tout au long de l'année, la vie de Poilus au travers de documents, de photographies et de témoignages.

Dans ce nouveau numéro nous découvrons :
Alexis BONNIN (1878-1916).

Alexis BONNIN naît le 5 septembre 1878 sur la commune de Sainte-Marie de Ré. Il est le fils de Louis Philippe BONNIN, cultivateur.

Le nom d'Alexis BONNIN est inscrit sur les monuments aux morts de Rivedoux et de Sainte-Marie de Ré. En effet, il est né sur le territoire de Rivedoux qui, jusqu'en 1928, était rattaché à la commune de Sainte-Marie de Ré.

Le 6 novembre 1897, Alexis s'engage volontairement pour trois ans à la mairie de La Rochelle au 49^e Régiment d'Infanterie.

Puis il passe réserviste⁽¹⁾ de l'armée active le 6 novembre 1900 pour le Régiment d'Infanterie de La Rochelle.

⁽¹⁾ Le réserviste est un soldat qui est mobilisable pour compléter les effectifs des soldats de l'active ou pour constituer des unités de réserve. Afin que ces réservistes restent opérationnels, même 10 ans après la fin de leur service militaire, trois périodes d'exercices sont organisées par les différentes lois de recrutement et circulaires ministérielles.

Le 18 décembre 1900 il épouse Marie BARON à la mairie de Sainte-Marie de Ré. De cette union naîtra une petite fille.

En 1903, il accomplit sa première période d'exercices au sein du 123^e Régiment d'Infanterie, mais,

en tant que Sapeur-Pompier, il sera dispensé de la deuxième et de la troisième.

Il passe ensuite dans l'armée territoriale⁽²⁾ le 1^{er} octobre 1910 et dépend du 138^e Régiment d'Infanterie Territoriale.

⁽²⁾ Pendant la Grande Guerre, le Régiment d'Infanterie Territorial, ou RIT, était une formation militaire composée des hommes âgés de 34 à 49 ans, considérés comme trop âgés et plus assez entraînés pour intégrer un régiment de première ligne d'active ou de réserve.

Rappelé à l'activité militaire par la mobilisation générale, il rejoint le 138^e Régiment d'Infanterie comme brancardier le 14 août 1914. Puis passera au 112^e Régiment d'Infanterie Territoriale le 15 novembre 1915.

Sur le front de Verdun il attrape la fièvre typhoïde dont il décèdera le 26 août 1916 à l'hôpital central de Bar-le-Duc (Meuse).

A l'époque son épouse n'avait pas les moyens nécessaires pour procéder au rapatriement du corps à Sainte-Marie de Ré ; il est inhumé dans la nécropole nationale de Bar-le-Duc, tombe individuelle 2664.

Suite à ce drame, son épouse a tenté de se suicider en s'immolant par le feu dans sa maison. Ayant survécu à ses blessures elle mit fin à ses jours quelques temps plus tard en se jetant dans le puits situé dans le jardin.



Propos et photos recueillis auprès de **Jean-Philippe GUILLEMOTEAU**, arrière petit-fils d'Alexis BONNIN. Nous le remercions pour son accueil et son témoignage.



Tombe d'Alexis BONNIN à Bar le Duc
(Lors de leur visite en 2015, Jean-Philippe Guillemoteau et son épouse y ont déposé une plaque à l'effigie de l'île de Ré)



Carte postale sur laquelle est indiquée La Chanson de la Mitraillette :
« Au plus fort du combat, quand la chanson fait rage, Mitraillette, tu sais nous rendre le courage »

La canicule et nous

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

SELON L'ÂGE, LE CORPS NE RÉAGIT PAS DE LA MÊME FAÇON AUX FORTES CHALEURS.

ENFANTS ET ADULTES :

Comprendre :

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Agir :

- Je bois beaucoup d'eau et ...
- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



PERSONNES ÂGÉES :

Comprendre :

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.

- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Agir :

- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...
- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5L d'eau par jour. Je ne bois pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.

Si vous êtes une personne isolée, vulnérable ou fragile, inscrivez-vous auprès du Centre Communal d'Action Social (accueil@saintemariedere.fr ou 05 46 30 49 40). La finalité de cette inscription est d'organiser, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, un contact régulier avec les personnes recensées afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Skate parc

Pour le plus grand plaisir des skatteurs, une rampe et un trottoir de glisse ont été montés, le jeudi 31 mai.

Un parc de jeux pour les plus jeunes sera installé dans le petit bois proche du skate parc d'ici la fin de l'année.



Travaux de l'ALSH

La fin des travaux de l'ALSH est prévue fin septembre 2018. De ce fait, pour la rentrée scolaire 2018/2019 du 3 septembre et jusqu'au 28 septembre inclus, les enfants

continueront d'être accueillis, sur les temps périscolaires et extra scolaires, dans l'enceinte de l'école Louis Gaucher.

RAPPEL - Arrêté municipal

Article 5 de l'arrêté n°102/2014 : Aucun animal ne pourra pénétrer sur les plages, du 1^{er} avril au 30 septembre, exceptés les animaux guidés handicapés ainsi que les animaux destinés au nettoyage de la plage. Les animaux domestiques errant seront saisis et emmenés à l'Association de Protection des Animaux Rétais (APAR) du Bois-Plage.

En dehors de cette période, les chiens sont autorisés mais doivent être tenus en laisse.



Programme de juillet à l'Ancre Maritime

Ouvert de 10h à 13h et de 15h à 18h30 du mercredi au dimanche
63, cours des Jarrières - 05 46 55 41 38 - www.ancremaritime.fr

Visite guidée d'une écluse à poisson avec l'ADEPIR : jeudi 12 à 9h15, vendredi 13 à 10h, lundi 16 à 12h30, mercredi 18 à 14h30, vendredi 27 à 10h, samedi 28 à 10h30 et lundi 30 à 11h45. *Durée 1h30. Tarif 8€ - enfants de 7 à 12 ans 5€ - gratuit pour les plus jeunes.*

Sortie nature « oiseaux et plantes » avec la LPO : vendredi 6 et jeudi 12 à 10h, vendredi 20, jeudi 26 et mardi 31 à 20h. *Durée 2h30. Tarif 8€ - réduit et enfants scolarisés 5€.*

Sortie à l'écoute de la nuit avec Ré Nature Environnement : à 21h les mardis 10 et 17, et les vendredis 13 et 27. *Durée 2h30 (10 pers max). Tarif 8€ - Gratuit pour les - de 12 ans.*

Sortie « Faune et flore marines à marée basse » avec Ré Nature Environnement : mardi 10 à 8h30, lundi 16 à 12h30 et mardi 31 à 13h30. *Durée 1h30. Tarif 8€ - Gratuit pour les - de 12 ans.*

Sortie botanique « Faune et flore des dunes » avec Ré Nature Environnement : mercredi 18 à 9h30. *Durée 1h30. Tarif 8€ - Gratuit pour les - de 12 ans.*

Théâtre « 60 minutes dans la vie d'une forêt » par la Compagnie Les Tardigrades : mercredi 18 et vendredi 27 à 20h30. *Durée 1h. Tarif 10€ - Public à partir de 12 ans.*

Visite guidée « les trésors du bord de mer » par la Compagnie les Tardigrades : dimanche 29 à 11h15. *Durée 2h. Tarif 10€ - enfants de 6 à 12 ans 5€ - gratuit pour les plus jeunes.*

Nuit des étoiles : les mercredis 11 et 25 à 21h.

Conférence de Jean-Luc Fouquet « Sciences et fausses images » par Ré Nature Environnement : jeudi 19 à 19h. *Entrée gratuite.*

Les ateliers créatifs pour les enfants (Durée 1h30 - tarif 10€ - enfants à partir de 6 ans) :

Atelier modelage en terre : les jeudis 12, 19 et 26 à 10h30.

Atelier « Amulettes » : les vendredis 13 et 20 à 10h30.

Ateliers « Joli coquillage, comment t'appelles-tu ? » : les mercredis 18 et 25 à 10h30.

JUILLET

Dimanche 8 à 12h

Repas champêtre de l'Amicale Bouliste Maritaise
Parc de Montamer

Mardi 10 à 20h30

Loto de l'Amicale Bouliste Maritaise
Complexe hôtelier les Grenettes

Vendredi 13 de 9h à 13h

Don du sang organisé par l'EFS
Salle d'Antioche

22h - Retraite aux flambeaux
de l'église à la place d'Antioche

Samedi 14

FÊTE NATIONALE

8h - Réveil en fanfare du haut du clocher

11h15 - Commémoration au monument aux morts

22h30 - Retraite aux flambeaux de la place des Tilleuls à la plage de Montamer

23h - Feu d'artifice - plage de Montamer suivi d'un bal sur la place des Tilleuls

Dimanche 15 de 8h à 19h

Brocante organisée par le football club
Stade de football

Mardi 17 de 9h30 à 19h30

Exposition 'Les Petits Formats' organisée par Ile Art et Culture
Salle d'Antioche

19h

La Noue'velle soirée gourmande
Place des Tilleuls

Mercredi 18

10h à 18h - Braderie de livre
Médiathèque La Pléiade

19h - Loto organisé par le Ré Handi Tennis
Salle des Paradis

Jeudi 19

dès 19h - Marché gourmand organisé par le Comité des Fêtes et d'Animations
Place d'Antioche

Du 20 au 24

à partir de 9h - Exposition dessins de l'Association Amis des Arts
Ecole de la Noue

Samedi 21

21h - Spectacle des Baladins
Salle des Paradis

Mardi 24 à 20h

Loto du Comité des Fêtes et d'Animation
Salle des Paradis

Jeudi 26

21h - Site en scène - Eglise

Dimanche 29 - 9h à 19h

Brocante de l'ADEPIR en partenariat avec la mairie et la ferme pédagogique
Parc de Montamer

sous réserve de modifications

A OÛ T

Vendredi 3

9h à 13h - Don du sang par l'EFS
Salle d'Antioche

Samedi 4

9h à 18h - Brocante du Ré Handi Tennis
Place d'Antioche

Lundi 6

Messe à la Chapelle Saint Sauveur

19h - Fête du 6 août organisée par le Comité des Fêtes et d'Animation
Place des Tilleuls

Mercredi 8

10h à 18h - Braderie de livre
Médiathèque La Pléiade

19h - Loto organisé par le Ré Handi Tennis
Salle des Paradis

Jeudi 9

19h - La Noue'velle Soirée gourmande
Salle des Paradis

Dimanche 12 de 8h à 19h

Brocante du club de football
Stade de Football

Mardi 14

20h30 - Loto de l'Amicale Bouliste Maritaise
Complexe hôtelier les Grenettes

de 9h30 à 19h30 - Exposition 'Les petits Formats' d'Ile Art et Culture - Salle des Tilleuls

Jeudi 16

21h - 5^e NUIT 'VILLAGE ÉTOILÉ'
Espace Culturel des Paradis



Vendredi 17

dès 19h - Marché gourmand organisé par le Comité des Fêtes et d'Animations
Place des Tilleuls

SEPTEMBRE

Samedi 8

FÊTE DE SAINTE-MARIE

16h - Concert du chœur Gospel de la Rochelle « La Puce à l'Oreille »
Billetterie sur place (Entrée 5€ - gratuit pour les moins de 10 ans)
Salle des Paradis

Dimanche 9

10h à 18h - Fête des associations
Aire naturelle des Tamaris à Rivedoux

Les 15 et 16

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

10h à 12h et 14h30 à 17h30 - montée au clocher
14h30 à 17h30 - Visite de l'église
14h30 à 17h30 - Visite des Chapelles Saint-Sauveur et Port Notre-Dame

À la Médiathèque durant les vacances d'été

Tous les mardis à 14h - Tournoi de jeux vidéo

Mercredi 4 juillet à 10h30 - Histoires de ...

Tous les vendredis à 10h30 - Contes en vadrouille

(Tout public - Gratuit - Lieu différent à chaque séance)

Tous les vendredis à 18h - Ludothèque s'anime

Mercredis 11 et 25 juillet et 1^{er}, 22 et 29 août à 18h - Bricol'en famille



Planning des visites de l'église de 10h à 12h

- Les mardis du 10 juillet au 28 août

- Les 15 et 16 septembre pour les Journées du Patrimoine
14h30 à 17h30

Planning des visites du clocher de 10h à 12h

- Les mardis et jeudis du 7 juillet au 11 septembre

- Les 15 et 16 septembre pour les Journées du Patrimoine
de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30



Sainte Marie de Ré